

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-766809



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

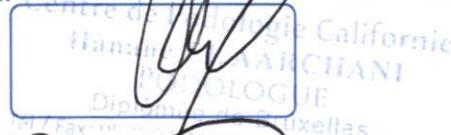
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9232 Société : RAN
 Actif Pensionné(e) Autre : YASSIRE MERIEME
 Nom & Prénom : 10/05/66
 Date de naissance :
 Adresse : 8 rue ?arthenon res RANA ETGS n°11
 27000 CASA
 Tél. : 05 22 91 22 27 Total des frais engagés :
 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/07/2023	CO		200,-	INP: 1234567890 Diplôme de Bruxelles Tél: 02 21 32 33 - Fax: 05 22 21 32 33 - E-mail: 123456890

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Participant	Date des Spins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires	
		AM	AN	PC	IM	
<i>Hand</i> <i>2023</i>	<i>2023</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>802,00</i>

Centre de Podologie Californie

Hanane EL AARCHANI

Podologue

Diplômée de Bruxelles



مركز علاج أمراض القدم كاليفورنيا

حنان العرشاني

أخصائية في علاج أمراض القدم

خريجة معهد بروكسل

Date: 28/07/2023

Nom et Prénom: MyASSIRE Meieme

- Faire des semelles

orthopédiques pour pieds
plats

Centre de Podologie Californie
Hanane EL AARCHANI
PODOLOGUE
Diplômée de Bruxelles
Tél / Fax: 0522 2144 55 - Gsm: 0668 08 08 83

404, Angle Bd Al Qods et Bd Yafa, Résidence Safaa, 3ème étage Appt. 19,
Californie Casablanca

Tél : 0522 214 455 / 06 68 09 80 83

Email : c.podologie.californie@gmail.com



DEVIS

Date : 29/07/2023

Centre de Podologie Californie 3ème étage Appt.19, 404 Résidence Assakane al Anik, angle Bd Al Qods et Bd Yafa 20460 Casablanca Tél : 0522 21 44 55 / 0668 09 80 83 ICE : 002322610000030 IF : 37655977	A : YASSIRE Merieme Adresse : casablanca Code client : CPC-J055
---	--

Position	Description	Prix/unité HT	Quantité	Montant HT	Taux TVA
#1	Semelles orthopédiques sur mesure adulte A-EP	666.67	1	666.67	20.00%

Centre de Podologie Californie
Hanane EL AARCHANI
PODOLOGUE
Diplômée de Bruxelles
Tél / Fax: 0522 21 44 55 Gsm: 0668 098 083

Arrêté le présent devis à la somme de TTC + TIMBRE:
>> HUIT CENT DEUX DIRHAMS ET ZERO CENTIME <<

Échéance : 29/07/2023
Règlement : espèces

Montant HT	666.67 MAD
Remise	0.00%
Total HT	666.67 MAD
<u>Total TTC</u>	<u>802.00 MAD</u>

Droits de timbre	2.00 MAD
<u>TVA à 20% :</u>	<u>133.33 MAD</u>



FACTURE N°: F2023-00294

Date : 22/08/2023

Centre de Podologie Californie 3ème étage Appt.19, 404 Résidence Assakane al Anik, angle Bd Al Qods et Bd Yafa 20460 Casablanca Tél : 0522 21 44 55 / 0668 09 80 83 ICE : 002322610000030 IF : 37655977	A : YASSIRE Merieme Adresse : casablanca Code client : CPC-J055
---	--

Position	Description	Prix/unité HT	Quantité	Montant HT	Taux TVA
#1	Semelles orthopédiques sur mesure adulte A-EP	666.67	1	666.67	20.00%

*Centre de Podologie Californie
Hanane ELBACHANI
PODLOGUE
Diplômée de Bruxelles
Tél / Fax: 0522 21 44 55 - GSM: 0668 09 80 83*

Arrêtée la présente facture à la somme de TTC + TIMBRE:
>> HUIT CENT DEUX DIRHAMS ET ZERO CENTIME <<

Échéance : 22/08/2023
Règlement : espèces

<u>Montant HT</u>	<u>666.67 MAD</u>
<u>Remise</u>	<u>0.00%</u>
<u>Total HT</u>	<u>666.67 MAD</u>
<u>Total TTC</u>	<u>802.00 MAD</u>

<u>Droits de timbre</u>	<u>2.00 MAD</u>
<u>TVA à 20% :</u>	<u>133.33 MAD</u>